



PROJET PÉDAGOGIQUE

2026-2027

Accueil de loisirs de

RIVES-DU-COUESNON

Site de Saint-Jean-sur-Couesnon
6-8 rue des écoles
Saint-Jean-sur-Couesnon
35140 Rives-du-Couesnon
alsh@rivesducouesnon.fr
06.07.24.13.46

Site de Saint-Georges-de-Chesné
13 rue du romarin
Saint-Georges-de-Chesné
35140 Rives-du-Couesnon
alsh@rivesducouesnon.fr
06.07.24.13.46

« Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

L'accueil de loisirs est un lieu de socialisation. Il fonctionne sur les temps périscolaires ainsi que les temps extra-scolaires et contribue à la création d'un environnement éducatif autour des enfants et des jeunes. Il représente un 3^{ème} pôle dans la vie de l'enfant à côté de l'école et de la famille. En ce sens, il est avant tout un lieu d'accueil et un lieu de vie.

C'est une structure à l'écoute des enfants, qui met en œuvre les moyens matériels et humains pour favoriser leur bien-être.

Il revient aux animateurs et à l'ensemble du personnel qui y travaille d'aménager, de créer, d'animer un lieu propice aux découvertes, aux rencontres afin que l'enfant puisse y construire sa personnalité, vivre ses propres expériences, en sécurité, à son rythme et selon sa maturité.

Afin de remplir au mieux ses fonctions le centre de loisirs doit s'appuyer sur un projet éducatif, partagé avec d'autres partenaires, au premier rang desquels se trouvent les parents.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

L'équipe d'animation

Table des matières

I-	Présentation de l'accueil de loisirs	5
	Situation géographique	5
	Public accueilli	5
	L'équipe	6
	Les espaces de l'accueil de loisirs.....	7
	Capacité d'accueil	8
	Acces aux informations	8
II-	Les intentions du projet éducatif	9
	Pour les enfants et les jeunes	9
	Pour les familles	9
	Pour le territoire	9
III-	Les intentions pédagogiques.....	10
	Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants.....	10
	Favoriser le vivre ensemble en amenant les enfants à devenir les citoyens de demain	11
	Améliorer les moyens de communication avec les familles et développer leur participation	12
	Favoriser les echanges intergenerationnels.....	12
IV -	Organisation pédagogique de l'accueil de loisirs	13
	Déroulement de la journée type	13
	Accueil des enfants de 7h15 à 9h30	14
	Regroupement de 9h30 à 10h00.....	14
	Activités formalisées de 10h00 à 11h30.....	15
	Repas de 11h45 à 13h00.....	15
	Sieste de 13h15 à 15h30.....	16

Temps calme de 13h15 à 14h00	16
Activités Formalisées de 14h15 à 16h00	17
Goûter de 16h00 à 16h30	17
Accueil des parents de 16h30 à 19h00	18
Les modalités de participation des enfants	18
Organisation de séjours accessoires	18
Les mesures envisagées pour les mineurs atteints de trouble de la santé ou en situation de handicap	19
Les modalités d'évaluation	19

I- PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs de Rives-du-Couesnon est municipal.

L'accueil de loisirs assure l'accueil de vos enfants en journée complète (avec ou sans repas) ou en demi-journée (avec ou sans repas) tous les mercredis et lors des vacances scolaires de 7h15 à 19h00.

L'accueil de loisirs sera fermé tous les ans durant deux semaines début août et une semaine aux vacances de fin d'année. Un calendrier prévisionnel sera établi tous les ans afin de permettre aux familles de s'organiser au mieux.

Durant les vacances scolaires, le site de Saint-Georges-de-Chesné est fermé. Seul le site de Saint-Jean-sur-Couesnon accueille les enfants sur ces périodes.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

L'accueil de loisirs est composé de deux sites :

- **Saint-Jean-sur-Couesnon** situé au 6-8 rue des écoles.
- **Saint-Georges-de-Chesné** situé au 13 rue du romarin.

Les équipements sont mutualisés avec l'accueil périscolaire pour l'école le matin et le soir en période scolaire.

PUBLIC ACCUEILLI

Les enfants sont accueillis de la TPS au CM2. Les enfants de moins de 3 ans peuvent être accueillis sous réserve qu'ils soient scolarisés.

L'ALSH accueille tous les enfants, peu importe leur provenance sociale ou la catégorie socio-professionnelle des parents. Cela favorise la mixité sociale et l'ouverture aux autres.



L'ÉQUIPE

La direction est gérée par Alice NOUVEL (diplômée d'un Master MEEF) pour les deux sites (Saint-Jean-sur-Couesnon et de Saint-Georges-de-Chesné).

Elle assume :

- ✓ L'animation de l'équipe
- ✓ La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires
- ✓ La gestion financière, matérielle et administrative
- ✓ Les relations avec les familles
- ✓ Les relations avec les différents partenaires

Elle met en œuvre le projet pédagogique au sein de sa structure en cohérence avec le projet éducatif de Rives-du-Couesnon et en concertation avec l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation est composée de titulaires, de contractuels et de saisonniers. Les animateurs peuvent être :

- Diplômés du BAFA
- Diplômés du CAP AEPE
- Stagiaires BAFA
- Non diplômés

Ils ont pour fonction de :

- ✓ Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants,
- ✓ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- ✓ Accompagner les mineurs dans la réalisation de leur projet,
- ✓ Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique,
- ✓ Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs

Des réunions de préparation régulières permettent à l'équipe d'animation de penser les projets d'animation :

- ✓ Ces projets d'animation sont proposés dans le but de faire découvrir aux enfants de nouvelles activités, de développer leurs compétences, de les socialiser...
- ✓ Ces temps de préparation nous permettent également d'échanger et de réfléchir afin de trouver une organisation du temps de loisirs qui convienne au mieux aux enfants. C'est par le biais de ces réunions que sont préparés les programmes d'activités.

Des réunions de bilan sont aussi prévues afin de faire le point sur les actions développées et ainsi identifier les atouts et les faiblesses, tant au niveau pédagogique qu'organisationnel.

LES ESPACES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Sur le site de Saint-Jean :

- ✓ Un espace pour l'accueil (porte manteaux, tableaux d'informations...)
- ✓ Une salle d'activité pour les enfants scolarisés en TPS/PS/MS
- ✓ Une salle d'activité pour les enfants scolarisés en CE1/CE2/CM1/CM2
- ✓ Une salle d'activité pour les enfants scolarisés en GS/CP
- ✓ Une salle de classe investie pendant les grandes vacances scolaires
- ✓ Une salle de sieste
- ✓ Un bureau au sein duquel les soins d'infirmier ont lieu
- ✓ La cour de l'école publique
- ✓ Une salle de pause

Au sein de la commune de Saint-Jean :

- ✓ Une salle de restauration située dans la salle des fêtes
- ✓ Une salle de sports
- ✓ Une bibliothèque

Sur le site de Saint-Georges :

- ✓ Une salle d'activité pour les enfants scolarisés en maternelle
- ✓ Une salle d'activité pour les enfants scolarisés en élémentaire
- ✓ Une salle de sieste
- ✓ La cour de l'école publique
- ✓ Une salle de restauration

Au sein de la commune de Saint-Georges :

- ✓ Une salle de sports
- ✓ Une bibliothèque

Au sein de la communauté de communes :

- ✓ La piscine Aquatis
- ✓ La médiathèque de Fougères
- ✓ La ludothèque de Fougères
- ✓ Le cinéma Le Club
- ✓ Le centre d'art Albert Bourgeois
- ✓ Le centre culturel Juliette Drouet

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le site de Saint-Jean-sur-Couesnon à une capacité d'accueil variable en fonction des périodes (mercredis ou vacances) :

- 48 enfants (16 TPS/PS/MS ; 12 GS/CP ; 20 CE1/CE2/CM1/CM2) durant les mercredis scolaires et les petites vacances.
- 56 enfants (14 TPS/PS ; 14 MS/GS ; 12 CP/CE1 ; 16 CE2/CM1/CM2) durant les grandes vacances.

Le site de Saint-Georges-de-Chesné à une capacité d'accueil de (ouvert uniquement les mercredis):

- 28 enfants (16 maternelles et 12 élémentaires)

Ces capacités d'accueil nous permettent de respecter notre taux d'encadrement défini par le **Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)**

Les taux d'encadrement sont définis comme suit :

- ✓ 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- ✓ 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

ACCES AUX INFORMATIONS

- Les tarifs sont consultables dans le règlement intérieur de l'ALSH. Ils sont appliqués en fonction du quotient familial de chaque famille : 9 tranches différentes existent. La grille tarifaire est différente, selon le lieu de résidence des usagers : les habitants ne résidant pas à Rives-du-Couesnon ont des tarifs plus élevés que les habitants de la commune.
- Modalités de fonctionnement
Un livret d'informations aux familles est disponible pour mieux comprendre le fonctionnement de l'ALSH en multisite de la commune.
- Le calendrier prévisionnel permet aux familles de connaître les dates d'ouverture des inscriptions. Ce calendrier est remis par mail aux familles en début d'année scolaire.
- Les coupons d'inscription et les programmes d'activités sont envoyés aux familles par mail, en fonction des dates indiquées sur le calendrier prévisionnel. Les coupons permettent de faire la demande d'inscriptions. Celles-ci seront ensuite validées par la direction.

II- LES INTENTIONS DU PROJET ÉDUCATIF

POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

- ✓ Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes
- ✓ Amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens
- ✓ Favoriser les échanges intergénérationnels

POUR LES FAMILLES

- ✓ Permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale
- ✓ Améliorer les moyens de communication
- ✓ Développer la participation des familles

POUR LE TERRITOIRE

- ✓ Favoriser l'attractivité du territoire
- ✓ Favoriser l'accès aux services pour tous
- ✓ Développer la qualité des services de proximité
- ✓ Développer la solidarité territoriale



III- LES INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

FAVORISER LE BIEN-ÊTRE ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS

- ✓ En accueillant les enfants de manière bienveillante et encourageante :
 - *Valoriser les enfants.*
 - *Travailler sur la différence et le handicap.*
 - *Inciter les enfants à utiliser les messages clairs entre eux.*
- ✓ En développant l'autonomie durant les temps de la vie quotidienne :
 - *Donner des responsabilités aux enfants.*
 - *Amener, progressivement, les tout-petits à se préparer seuls pour la sieste, à être autonomes aux toilettes, à se vêtir seuls.*
 - *Responsabiliser les plus grands et autonomiser les plus petits grâce aux échanges intergroupes.*
- ✓ En développant l'autonomie durant les temps d'activité :
 - *Proposer un éventail d'activités à partir duquel l'enfant peut choisir ce dont il a envie de faire, en tenant compte des besoins et des capacités de sa tranche d'âge.*
 - *Laisser libre interprétation/expression aux enfants qui le souhaitent.*
 - *Respecter le rythme de l'enfant (sieste, temps calme...).*
- ✓ En mettant en place des temps de relaxation:
 - *Massages, yoga, musique douce.*
 - *Utilisation de fidjets pour les enfants ayant besoin.*



FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE EN AMENANT LES ENFANTS À DEVENIR LES CITOYENS DE DEMAIN

- ✓ L'impliquer dans la vie du centre :
 - *Encourager la prise de parole individuelle, lors d'un regroupement.*
 - *Mettre en place deux rassemblements, lors du temps d'échange matinal. Un pour les plus jeunes via un tour de parole avec le doudou de parole. Et un temps de discussion/débat avec les plus grands sur des sujets du quotidien, du centre de loisirs ou de l'actualité.*
 - *Laisser l'enfant choisir ses activités en étant à l'écoute de ses souhaits ou parmi un panel de propositions, en mettant à disposition des ateliers libres.*
 - *Faire participer l'enfant à l'évaluation des temps d'activités via des activités « débat ».*
 - *Recueillir et prendre en compte les souhaits ou les idées de l'enfant. Exemple : Boîte à idées.*
 - *Répartition des tâches ménagères et de rangement en fin de journée, chez les plus grands.*
 - *En fin de repas, aider au rangement de la table.*

- ✓ Établir les règles de vie avec l'enfant sous forme ludique (**hors règles non négociables**) :
 - *Impliquer l'enfant dans le rangement et le respect des locaux et du matériel.*
 - *Établir un cadre de vie avec des règles écrites (pictogrammes pour les plus jeunes).*

- ✓ Mettre en place des temps intergroupes :
 - *Temps du repas, du goûter.*
 - *Ateliers libres (lecture).*
 - *Grands jeux adaptés.*
 - *Sorties collectives.*
 - *Développer l'entraide entre enfants.*



AMÉLIORER LES MOYENS DE COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES ET DÉVELOPPER LEUR PARTICIPATION

- ✓ Des outils de communication
 - *Un livret d'accueil des familles.*
 - *Un calendrier prévisionnel concernant l'envoi des coupons d'inscription.*
 - *Coupons d'inscription des mercredis et programme « vacances scolaires » à disposition dans l'accueil de loisirs et envoyés par mail avant la période concernée.*
- ✓ Pour rendre compte de la vie à l'accueil de loisirs :
 - *Mise en relief de ce que les enfants font à l'accueil de loisirs via des supports et outils de communication (panneaux photos, panneau des activités...).*
 - *Mise en place de goûters parents/animateurs/enfants en fin de vacances afin que les familles puissent échanger avec l'équipe de manière informelle, passent un moment agréable à l'accueil de loisirs et puissent découvrir les divers projets menés avec leurs enfants.*

FAVORISER LES ECHANGES INTERGENERATIONNELS

- ✓ En développant des temps communs d'apprentissages et d'échanges
 - *Après-midi jeux de société, palets, pétanque, cuisine, balades, vélo, bricolage, jardinage, peinture, couture...*
 - *Ateliers lecture*
 - *Sorties*
- ✓ En demandant aux personnes âgées de communiquer avec les plus jeunes
 - *En parlant de leur vie, de ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils ont vécu.*
 - *En échangeant par courrier.*
- ✓ En partageant des moments conviviaux
 - *Repas, goûter*
 - *Spectacle ou chanson des enfants*



IV - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE TYPE

Accueil du matin et temps libre

7h15-9h30

Regroupement / discussion entre animateurs et enfants et présentation des activités

9h30-10h00

Projets d'animations

10h00-11h30

Repas

11h45-13h00

Sieste

13h15-15h30

Temps calme

13h15-14h00

Projets d'animations

14h15-16h00

Goûter

16h00-16h30

Accueil du soir et temps libre

16h30-19h00



ACCUEIL DES ENFANTS DE 7H15 À 9H30

Objectifs :

- Prendre en compte les inquiétudes des plus jeunes, soucieux de la séparation avec leurs parents.
- Laisser l'enfant prendre ses repères et s'installer à son rythme.
- Permettre aux enfants d'évoluer de manière autonome tout en sachant qu'un adulte est présent et disponible pour lui.



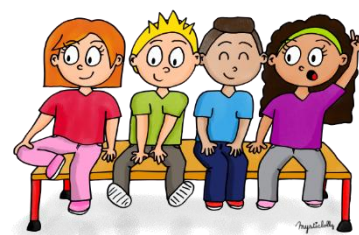
Moyens :

- ✓ Chaque enfant arrive et se dirige vers l'animateur en charge du pointage accompagné d'un adulte. Puis, il s'installe à son rythme dans la salle dédiée au groupe de l'enfant.
- ✓ Plusieurs activités sont possibles : lire, dessiner, jouer, se réveiller tranquillement...
- ✓ L'animateur est disponible. Son rôle est de permettre à chacun de se repérer, d'évoluer au sein de la structure. Il discute, joue, raconte une histoire avec l'enfant... Si l'enfant est en demande, être capable d'organiser une activité sur le pouce (petit bricolage, jeu...). L'animateur doit également mettre ce temps à profit pour la préparation de son activité du matin ou de l'après-midi.
- ✓ Les enfants de moins 6 ans ont plus de mal à lâcher les bras de leurs parents. Ces temps d'accueil permettent de faire le lien entre la famille et la vie du centre.

REGROUPEMENT DE 9H30 À 10H00

Objectifs :

- La prise de parole par tous ceux qui le souhaitent afin de s'exprimer sur son humeur, ce qu'on a fait dans le week-end...
- Favoriser la prise de parole dans le groupe.
- Savoir écouter les autres.
- S'informer sur les activités qui vont se dérouler et faire un choix parmi les différentes activités.



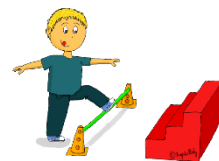
Moyens :

- ✓ Utilisation d'une peluche en guise de bâton de parole pour les plus petits. Le rassemblement sera plutôt un dialogue/débat pour les plus grands.
- ✓ Il importe, à travers les différentes propositions d'anticiper une certaine fatigue ou une excitation des enfants : répartition des activités plus physiques et des activités demandant une certaine concentration.

ACTIVITÉS FORMALISÉES DE 10H00 À 11H30

Objectifs :

- La participation à des activités proposées par les animateurs : jeux collectifs d'intérieur (salle de motricité), jeux collectifs d'extérieur (cours et stade), atelier peinture, pâte à sel, jeux de société...
- La possibilité d'organiser des animations ou des sorties spontanées.
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.



Moyens :

- ✓ Les animateurs se répartissent entre les différents espaces.
- ✓ Affichage et explications des règles de vie collective, des modalités d'utilisation des différents espaces et des matériaux mis à disposition.
- ✓ Les adultes sont les personnes qui en premier lieu respectent les règles de fonctionnement. Ils sont garants du rappel des consignes. Les enfants sont associés, chacun à leur niveau aux différentes tâches ayant trait à la vie collective (rangement du matériel après utilisation, vaisselle de l'atelier cuisine, ...).

REPAS DE 11H45 À 13H00

Le temps de repas doit être un moment privilégié de convivialité, de récupération, de partage, d'échanges et doit se faire dans le respect aussi bien humain que matériel (politesse, pas de gaspillage alimentaire...).



Les animateurs présents sur ce temps jouent un rôle éducatif important : mise en place des règles de vie quotidienne, éveil au goût, à la santé et à l'hygiène. Un grand nombre d'enfants se retrouve ensemble dans la salle de cantine, il est important de gérer au mieux ce temps propice aux retrouvailles, aux discussions et aux partages.

Objectifs :

- Permettre aux enfants de vivre un véritable moment de détente, en se restaurant dans un climat calme, chaleureux, favorable aux échanges entre camarades et avec les animateurs.
- Inciter les échanges entre petits et grands: rendre responsable les plus grands et rendre autonomes les plus petits.
- Rendre les enfants acteurs de ce moment en les impliquant dans les apprentissages de la vie quotidienne : distribuer le pain, débarrasser, nettoyer sa table...

Moyens :

- ✓ Tout le monde participe pour débarrasser les tables (tout mettre en bout de table pour aider l'équipe d'animation et le personnel de cantine).
- ✓ Les plus de 6 ans, volontaires peuvent manger avec les petits pour les aider: verser de l'eau dans son verre, débarrasser la table, montrer l'exemple, gérer le bruit, faire remonter des informations aux animateurs...

SIESTE DE 13H15 À 15H30

Objectifs :

- Proposer un temps de repos aux enfants qui le souhaitent et qui en ont besoin.
- S'adapter au rythme de chacun : possibilité d'un départ échelonné de la sieste.
- Apprentissage de la vie en collectivité.



Moyens :

- ✓ Après le temps du repas, un moment plus calme est respecté pour que chacun se repose, les plus petits vont à la sieste et les plus grands font un temps calme.
- ✓ L'animateur en charge de la sieste emmène le groupe en direction du dortoir. Un passage aux toilettes est demandé puis, petit à petit les enfants intègrent le dortoir pour se coucher dans les lits où leur doudou a déjà été installé le matin même lors de l'accueil. Des étiquettes de sieste avec le prénom de l'enfant sont réalisées en début d'année lors des activités pour que les enfants se repèrent au mieux.
- ✓ Un rituel est mis en place comme la lecture d'une histoire, ou l'écoute d'une chanson afin de faire la transition entre le temps du repas et ce temps de repos. Les enfants doivent être silencieux afin de respecter le sommeil de chacun.
- ✓ L'animateur doit être attentif au réveil des enfants.
- ✓ Un départ échelonné de la sieste est rendu possible.

TEMPS CALME DE 13H15 À 14H00

Objectifs :

- Proposition de débiter l'après-midi par un temps calme.
- Offrir la possibilité à l'enfant de choisir entre l'utilisation d'espaces (coin lecture, jeux d'imitations, lego, jeux de construction...) mis à sa disposition en accès libre.



Moyens :

- ✓ Chaque enfant se dirige vers la salle de son groupe. Durant 20 minutes, juste après le repas, un temps calme est proposé. Les enfants, auront la possibilité de jouer à des jeux calme (lecture, coloriage, perles, lego, kapla, puzzle...) Le niveau sonore devra être faible.
- ✓ Une fois le temps calme écoulé, les activités de groupes sont possibles (jeux de société, jeux coopératifs...) Il est bon de veiller à ce qu'il y ait des temps de pause dans la journée afin de respecter le rythme des enfants.
- ✓ L'animateur est disponible. Son rôle est de permettre à chacun de se repérer, d'évoluer au sein de la structure. Il discute, joue, raconte une histoire... L'animateur doit également mettre ce temps à profit pour la préparation de son activité de l'après-midi ou du lendemain.

ACTIVITÉS FORMALISÉES DE 14H15 À 16H00

Objectifs :

- La participation à des activités plus structurées, proposées par un animateur : jeux collectifs d'intérieur (salle de motricité), jeux collectifs d'extérieur (cours et stade), atelier peinture, pâte à sel, jeux de société...
- La possibilité d'organiser des animations ou sorties spontanées.
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.



Moyens :

- ✓ Les animateurs se répartissent entre les différents espaces.
- ✓ Affichage et explications des règles de vie collective, des modalités d'utilisation des différents espaces et des matériaux mis à disposition.
- ✓ Les adultes sont les personnes qui en premier lieu respectent les règles de fonctionnement. Ils sont garants du rappel des consignes. Les enfants sont associés, chacun à leur niveau aux différentes tâches ayant trait à la vie collective (rangement du matériel après utilisation, vaisselle de l'atelier cuisine, ...).

GOÛTER DE 16H00 À 16H30

Objectifs :

- Permettre aux enfants de vivre un véritable moment de détente, en se restaurant dans un climat calme, chaleureux, favorable aux échanges entre camarades et avec les animateurs.
- Favoriser les échanges entre enfants et animateurs des différents groupes.
- Favoriser certains apprentissages : se servir seul, débarrasser, nettoyer sa table...
- Prendre en compte les inquiétudes des plus jeunes, soucieux de l'arrivée de leurs parents.



Moyens :

- ✓ Les animateurs accueillent les enfants, qui s'installent par affinité sur les différentes tables. Le goûter est préparé par l'équipe d'animation ou lors d'activité cuisine avec les enfants. Les animateurs interviennent afin de maintenir un faible niveau sonore, limiter les déplacements en salle et privilégier les échanges verbaux.
- ✓ Prendre le goûter tous ensemble (tous les groupes) dehors lorsque la météo le permet.
- ✓ Avant la fin du goûter et le départ des enfants, c'est l'occasion de rappeler aux enfants les règles de fonctionnement pour l'accès aux différents espaces. C'est également un moment durant lequel les enfants peuvent s'exprimer au travers de chansons, de petits spectacles...

ACCUEIL DES PARENTS DE 16H30 À 19H00

Objectifs :

- Offrir aux parents un accueil individualisé : pour signaler son départ, pointer auprès de l'animateur référent, s'informer...
- Permettre aux parents qui le souhaitent d'échanger avec l'animateur référent du groupe d'âge de leur enfant.
- Proposer aux familles de manière régulière des temps forts d'animation pour rendre compte de ce que l'on fait.



Moyens :

- ✓ Détachement d'un animateur pour assurer l'accueil général des parents.
- ✓ Les expositions, panneaux photos, verre de l'amitié... sont autant d'occasions permettant de valoriser les travaux des enfants et d'échanger avec les parents.

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ENFANTS

L'accent est mis sur la vie collective et le respect de chacun (comportement, langage...) en impliquant les enfants dans la définition des règles communes : respect des règles de vie, respecter le sommeil des autres, attendre son tour pour prendre la parole, pour être servi...

En effet, les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs.

Dans la mesure du possible, nous tenons compte des envies et des désirs exprimés par les enfants. Afin de les recenser, nous avons mis en place des temps de discussion, boîte à idées...

Nous encourageons également les prises d'initiatives. Par exemple, les plus grands sont parfois demandeurs de mener une activité. Le partage de leur savoir avec l'animateur et le restant des enfants permet de développer leur autonomie et de valoriser leurs savoirs.

Nous proposons un fonctionnement permettant aux enfants d'avoir le choix de leur activité. Pour cela, nous mettons en place tous les matins, 1 à 2 ateliers différents (artistiques, sportifs, coopératifs ou d'expression).

Enfin nous laissons le plus souvent possible les enfants en situation d'autonomie en veillant à leur sécurité physique, affective et morale.

ORGANISATION DE SÉJOURS ACCESSOIRES

Des séjours accessoires de maximum 4 nuitées peuvent être organisés l'été par l'ALSH. Les enfants sont au maximum à 2h de Rives-du-Couesnon. Des activités sont organisées pour les enfants par la structure accueillante et par les animateurs encadrants. Les activités à l'extérieur sont favorisées.

LES MESURES ENVISAGÉES POUR LES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLE DE LA SANTÉ OU EN SITUATION DE HANDICAP

Tout le centre est accessible aux personnes en situation de handicap ~~en accessibilité totale~~ (largeur des portes, toilettes adaptées...). Les espaces sont aménagés de ~~sorte~~ manière à ce que chaque individu puisse accéder de manière autonome à chaque espace de vie.

L'équipe est à l'écoute de l'enfant pour connaître ses capacités et ses désirs pour qu'il participe aux activités, en les adaptant si besoin.

Les animateurs sont informés des besoins particuliers (PAI : projet d'accueil individualisé) afin qu'ils puissent réagir de façon adéquate en toute situation. Le dialogue avec la famille est nécessaire dans ces situations.

Des justificatifs AEEH fournis par la CAF pourront être demandés aux familles.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation est essentielle et nécessaire pour avancer, faire le point sur les méthodes, les moyens et la mise en place des activités et vérifier que les objectifs éducatifs, pédagogiques soient respectés et atteints.

Il sera évalué à la fois la participation des enfants, l'implication des animateurs et leur capacité d'adaptation aux choix des enfants.

À la fin de chaque activité, un temps avec les enfants est consacré à l'évaluation de l'activité, son intérêt et sa pertinence.

Nous tenons des réunions régulières avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. Elles ont trois fonctions essentielles :

- ✓ Faire un bilan de la période écoulée, analyser les difficultés éventuelles, chercher des solutions.
- ✓ Se projeter sur les périodes à venir (projets d'animation, proposition de sorties...).
- ✓ Échanger sur la dynamique de l'équipe pédagogique.

Du côté des enfants :

- ✓ Leur implication, leurs intérêts, leurs besoins :
 - Via des discussions journalières.
 - Via des outils ludiques proposés pour faire le bilan des activités vécues.

Du côté des animateurs :

- ✓ Des réunions de bilan sont prévues durant chaque période et des « mini bilan » sur le vif sont effectués au cours de la journée ou à tout moment qui serait nécessaire.
- ✓ L'évaluation de l'équipe d'animation se fait sur la base des critères suivants :
 - Capacité à s'organiser et à animer.
 - Capacité à faire respecter les règles de vie et le mode de fonctionnement de l'accueil de loisirs.
 - Capacité à analyser et évaluer ses actions.
 - Capacité à travailler et à animer en équipe.
- ✓ En fonction des constats réalisés lors des réunions bilans, les animateurs peuvent améliorer, ajuster et/ou adapter les projets d'animation.

L'évaluation de ce projet tiendra compte de l'avis des enfants, des familles, des points de vue des animateurs et de l'équipe de direction.